

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 SEPTEMBRE 2014</p>

1° - Projet de fusion des Communautés de Communes TARNON-MIMENTE et PAYS DE FLORAC:

Le Conseil municipal a été amené à se prononcer sur le projet de fusion de ces deux Communautés et sur les statuts de la future entité qui en résultera.

Il regrette cependant qu'aucun projet n'ait été préalablement établi pour être soumis à l'avis du Conseil municipal de chacune des Communes concernées et permettre ainsi la mise en œuvre d'un débat constructif et réellement démocratique.

2°) – Acquisition de terrains:

Par courrier en date du 18 juin 2014, Monsieur René BRUC a proposé à la Commune d'acquérir diverses parcelles de terre situées derrière le Temple et cadastrées section D, numéros 591,592 et 1042.

La parcelle cadastrée section D numéro 1042 dispose d'un certificat d'urbanisme opérationnel.

L'ensemble de ces parcelles a une surface de 23 a et 52 ca.

Le prix de vente est fixé à la somme de **32.500 €**.

A l'unanimité le Conseil municipal a donné son accord à cette acquisition qui permettra la constitution d'une réserve foncière nécessaire à la réalisation de projets futurs.

3°) – Vente de la maison « ONF »:

L'immeuble bâti à usage d'habitation dit « Maison ONF » constitue une immobilisation d'actifs dépourvue de rentabilité.

Par courrier en date du 10 juillet 2014 la Communauté des Communes TARNON-MIMENTE a été sollicitée afin qu'elle acquière ce bien pour y aménager un logement social.

Aucune réponse n'ayant été donnée à cette offre, il a été décidé de procéder à la vente de cette maison, les fonds qui en seront retirés étant affectés prioritairement au financement de l'acquisition des terrains BRUC et de la rénovation :

- de la toiture de l'ancien presbytère (maison Chapelle)
- des menuiseries intérieures et extérieures de l'ancienne école des Crozes Haut (maison ABBAS°)
- des installations électriques de ces deux bâtiments.

Le prix de vente, négociable, a été fixé, après avis d'une agence immobilière et du service des Domaines à la somme de **75.000 €**.

4°) – Union Transatlantique : Une menace :

Le 14 juin 2013 le gouvernement français ainsi que ceux des 26 autres Etats membres de l'Union Européenne ont, sans aucune consultation des citoyens de leur pays ou de leurs représentants, donné mandat à la Commission européenne pour engager avec les Etats Unis des négociations aux fins de création d'un vaste marché commun transatlantique qui aura pour nom « Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement ».

Ce traité, s'il venait à être signé, aurait pour conséquence :

- la mise en place d'un système ultralibéral dévastateur puisque le critère de convergence sera alors celui du « plus haut niveau de libéralisation existant » de telle sorte que les Etats Unis et leurs multinationales imposeront, de fait, leurs lois commerciales à l'Europe.
-
- la disparition de toute norme sociale, salariale, environnementale, sanitaire, financière, économique etc. considérées comme autant d'entrave à la liberté du commerce, seule érigée en liberté fondamentale avec, pour conséquence, un accroissement des délocalisations, la perte de notre identité culturelle et, plus globalement, une annexion de l'Europe par les Etats Unis.
-
- une atteinte majeure à notre agriculture, l'ouverture du marché européen ayant pour conséquence l'arrivée massive des matières et denrées produites par l'agrobusiness américain à bas coûts et sans aucun respect des règles sanitaires ou environnementales élémentaires.

Cette soumission à la finance des marchés ne saurait être acceptée.

Le Conseil municipal a donc pris à l'unanimité une délibération sollicitant du Gouvernement français qu'il retire à la Commission Européenne le mandat qu'il lui a consenti pour négocier en son nom les termes d'un Traité transatlantique de libre échange.

5°) – Subventions:

Une subvention de **250 €** a été allouée à l'association « Du Céfédé à la ligne verte » afin de lui permettre d'assurer le financement du festival de la randonnée « Chemins de traverses » qu'elle organise annuellement.

6°) – Délégués DFCl:

Pour représenter la Commune auprès de l'instance en charge des sites DFCl ont été élus :

- en qualité de délégués titulaires : Messieurs Michel ARNAL et Bernard DANIELLI
- en qualité de déléguées suppléantes : Mesdames Véronique BOYER ET Sylvie TINEL .

7°) – Informations diverses:

Pont de Ribies :

Les travaux de restauration du Pont de Ribies ont été confiés à Monsieur Jean-François PIFFARI et seront engagés en 2015.

Mobilier du Temple :

Une rencontre aura prochainement lieu avec la responsable du Patrimoine auprès du Conseil Général pour étudier les possibilités de financement des travaux de rénovation du mobilier du Temple.

Parallèlement des ébénistes agréés puisque ce mobilier est classé seront consultés pour l'établissement d'un descriptif des travaux de restauration qu'il conviendra d'engager ainsi que d'un devis .

Dysfonctionnement ORANGE :

La mise en demeure adressée en date du 7 août 2014 au PDG d'ORANGE a porté ses fruits puisque peu de temps après, soit le jeudi 28 août, nous recevions la visite en Mairie de deux représentants de cette entreprise, en l'occurrence la Directrice des Relations avec les Collectivités Locales et le Directeur du Département Réseau Intervention Lozère.

Une expertise du réseau téléphonique a été réalisée qui devrait permettre d'identifier les causes des dysfonctionnements majeurs qu'il nous a fallu subir tout l'été.

Mais il nous faut rester vigilants et je vous invite à signaler au plus tôt en Mairie toutes les perturbations que votre ligne fixe pourrait connaître à l'avenir.

Le Maire
Jean WILKIN